

# Pour quelques cailloux de plus

Ce soir à Saint-Nazaire en Royans, se tient une réunion publique sur le projet de carrière que souhaite ouvrir l'entreprise Benoît Gauthier au lieu-dit Vanille.

Le projet s'est soumis à la procédure technocratique habituelle : étude d'impact produite par des ingénieurs et techniciens de l'environnement, sur laquelle d'autres ingénieurs et juristes de l' Autorité Environnementale ont donné un avis, avis auquel a répondu le carrier le 27 novembre 2019 dans un document disponible sur internet \*.

A la lecture de ce document technique écrit par des techniciens, on peut facilement prévoir le discours qui sera tenu ce soir par ces messieurs-dames à la tribune :

On ergotera sur la nature du sous-sol, la taille des poussières, la puissance des explosifs, la reproduction comparée du moustique-tigre avec ou sans mare, le nombre de camions par jours, le nombre de décibels des installations, le nombre d'emplois, le nombre de tonnes de cailloux extraits, le nombre de mètres séparant la fuite de gazole de la nappe d'eau. On nous sommerá de choisir entre une plus grande fréquence des tirs de mine, et une plus grande tranquillité des chauve-souris pour mettre-bas.

On classera les différents lieux d'où on pourrait voir la carrière, suivant qu'ils sont à « enjeu faible », « modéré », « fort » ou « très fort ». Sous-entendu : si de chez vous la carrière défigure le paysage mais que vous habitez dans un « habitat dispersé » (enjeu faible), c'est pas très grave. Vous n'aviez qu'à habiter en centre-bourg ou près d'un lieu touristique (enjeu fort).

On nous expliquera que les 4 hectares de forêt qui vont être rasés sont « un bois à stade intermédiaire post-exploitation qualifié à enjeux faibles ». Qu'en pense la genette ? Ah dommage, il paraît que cette espèce est à « enjeu modéré », tant pis pour elle. Et les hiboux grands-ducs ? Et vous qui allez peut-être vous y promener ?

On nous jurera qu'on a été grand prince puisque le « ratio compensateur » est plus élevé que d'habitude. Traduction pour les non-technocrates : l'entreprise a acheté ailleurs quelques hectares de forêt menacée par personne, a déclaré qu'elle allait les protéger en n'y faisant rien, et calculé très scientifiquement et sans rire que cela compense 3,6 fois la perte de la forêt de Vanille. Cela s'appelle la « compensation biodiversité », joli mot inventé par le capitalisme vert pour dire « achat du droit à bousiller un lieu ».

**Bref, ils essaieront de nous noyer dans les chiffres et les arguments techniques, pour mieux faire oublier cette évidence : ils veulent faire un trou dans la montagne visible à des kilomètres à la ronde, du bruit, de la poussière, des camions, pourquoi ? Pour quelques cailloux de plus.** Des enrochements pour faire faire d'horribles talus sous les nouvelles maisons, des cailloux pour décorer artificiellement des jardins, des granulats pour continuer à bitumer un peu partout.

Ce soir, Benoît Gauthier va nous jurer que son projet est *le moins pire possible*, et il aura sans doute raison. Mais l'heure n'est plus au « moins pire » c'est à dire à la gestion des nuisances industrielles, mais à leur suppression.

En 2020, alors que l'équivalent d'un département par an de terre agricole continue à disparaître chaque année sous des routes, lotissements et autres zones commerciales, que l'artificialisation des sols est reconnue comme un problème même par le gouvernement de Macron, que la biodiversité s'effondre partout, **il y a certes quelques « enjeux forts » : laisser de la place aux forêts et aux animaux qui les habitent, considérer le silence, l'air pur et l'eau potable comme hors de prix, arrêter de détruire des sols et des lieux, arrêter de cramer du gazole pour transporter des cailloux. Et donc, arrêter d'ouvrir des carrières.**

Gauthier, laisse tranquille Vanille et ses habitant.e.s !

# NON A LA CARRIERE !

Quelques habitants du Royans  
10 février 2020

\* «Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale », Benoît Gauthier Carrières  
[http://www.drome.gouv.fr/IMG/pdf/19\\_11\\_27\\_memoire\\_reponse\\_avis\\_ae.pdf](http://www.drome.gouv.fr/IMG/pdf/19_11_27_memoire_reponse_avis_ae.pdf)